

Yverdon-les-Bains, le 27 octobre 2022

## La Ville d'Yverdon-les-Bains lance son plan d'économies d'énergie

**En prévision de la crise énergétique, la Municipalité entend se montrer exemplaire, tant à l'adresse des collaborateurs de l'administration que vis-à-vis de la population. Elle a ainsi adopté une série de mesures adaptées à l'administration communale afin d'optimiser et économiser l'énergie de manière efficiente, ainsi que de garantir le fonctionnement des services indispensables en cas de délestage ou de black-out. Une réduction de l'éclairage public est prévue dès le 7 novembre pour une phase-test.**

Pour prévenir les effets de la crise énergétique, la Ville d'Yverdon-les-Bains a élaboré un plan d'actions qui comprend d'importantes mesures d'économies d'énergie. Elle entend ainsi diminuer, au sein de l'administration, de 10% la consommation d'énergie électrique et de 15% la consommation de gaz, conformément aux objectifs fixés par le Conseil fédéral. Ce paquet de mesures repose sur cinq principes : former, régler, optimiser, informer, appliquer.

Les dispositions prises par la Municipalité s'inspirent en grande partie des recommandations de l'Union des villes suisses (UVS). En voici les principales:

- Coupure de l'éclairage public pendant la nuit, selon les modalités suivantes : en semaine de minuit à 5h du matin en ville, et de 1h à 4h dans le secteur de la Gare ; le vendredi et le samedi, de 2h30 à 5h en ville, et de 2h30 à 4h dans le secteur de la Gare. Ce dispositif sera activé dès le 7 novembre pour une phase-test de 4 semaines, afin de l'adapter aux besoins des usagers en fonction des avis recueillis.
- Arrêt de l'éclairage extérieur des bâtiments publics et/ou historiques à 22h
- Maintien des décorations de Noël installées par la Ville, mais celles-ci seront éteintes dès 22h30 en semaine et 23h le week-end
- Suppression de la patinoire du Marché de Noël
- Renoncement aux illuminations de Noël dans les bâtiments de service
- Réduction de la température à environ 15°C dans les pièces des bâtiments de l'administration qui ne sont pas régulièrement utilisées (par ex. bureaux et salles de réunion vides)
- Réduction maximale de la température, c'est-à-dire activation du mode hors gel des chauffages, dans les bâtiments publics qui ne nécessitent pas d'être chauffés (par ex. garages, entrepôts, etc.)
- Réduction de la température à environ 20°C dans les bâtiments administratifs
- Réglage des installations de chauffage dans les écoles afin d'atteindre une température cible de 20°C dans les classes, en conformité avec les normes cantonales en matière de constructions scolaires. Les vannes thermostatiques équipant certaines classes seront également réglées sur cette valeur. Cette mesure est en cours de déploiement dans les bâtiments et constructions scolaires. Elle demandera sans doute des ajustements tout au long de la saison froide
- Extinction complète, hors des périodes d'utilisation, des appareils et installations tels que les ordinateurs, imprimantes, machines à café, etc. dans l'ensemble des bâtiments publics (bâtiments administratifs, écoles, structures d'accueil pour les enfants, etc.)

- Limitation de l'utilisation de petits appareils personnels, en particulier les radiateurs soufflants, machines à café, réfrigérateurs, etc.
- Limitation de l'utilisation des ascenseurs dans la mesure où cela n'entrave pas les possibilités d'accès pour les personnes à mobilité réduite
- Participation active à la campagne de sensibilisation de la Confédération avec comme publics cibles la population et l'économie

Afin de garantir une mise en œuvre efficace de ces nouvelles règles, les concierges et gérants d'immeubles suivront une formation spécialisée sur l'optimisation de la consommation d'énergie (chaleur et électricité) des bâtiments. L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'administration seront également sensibilisés à la mise en œuvre et au respect de l'ensemble du dispositif.

Ce dispositif est le fruit d'un travail considérable accompli par la Cellule de crise d'Yverdon-les-Bains (CECRY) ainsi que par les différents services de la Ville.

La Municipalité encourage la population et les acteurs économiques à poursuivre leurs efforts dans la réduction des dépenses en énergie, sans attendre un cadre plus contraignant, afin de limiter les impacts de la crise sur le quotidien de toutes et tous.

Durant les périodes coupure d'éclairage de cette phase test, une présence accrue de la police en rue sera ordonnée dans les quartiers de la vieille ville et des zones de potentielle affluence. Des actions de prévention envers les cyclistes et les automobilistes seront également mises en place.